

Commune de Riddes

Autorisation de construire

L'administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire

Projet d'aménagement de protection contre les crues de la Fare sur le cône de Riddes

En accord avec le Service cantonal des routes et des cours d'eau et conformément aux articles 25 et suivants de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, l'administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique le projet d'exécution des mesures de protection contre les crues de la Fare.

- Requéran : administration communale de Riddes

- Maître d'œuvre : commune de Riddes

Situation : la Fare sur le cône de Riddes

Coordonnées : 583'600 / 114'000 à 583'900 / 113'000

Longueur du tronçon : 1.1 km

Objet : protection contre les crues

Auteur du projet : groupement Danger Fare par IDEALP Ingénieurs Sàrl et NIVALP SA

Dossier déposé le 16 avril 2010

Le projet comprend notamment :

- L'aménagement d'un ouvrage de gestion des matériaux (dépotoir) au Pied du Mont
- L'adaptation de la capacité hydraulique de la Fare dans la zone à bâtir à travers le village de Riddes,
- La revitalisation du tronçon d'entrée du village et de l'embouchure.

Le projet (rapport technique, notice d'impact et plans) peut être consulté au bureau communal de Riddes pendant les heures d'ouverture officielle des bureaux.

Les observations et les oppositions éventuelles à l'encontre de ce projet doivent être adressées par écrit et dûment motivées, en trois exemplaires, auprès de l'administration communale de Riddes dans un délai de trente jours.

Demande de défrichement et d'essartage

Est également mise à l'enquête publique, d'entente avec le Service des forêts et du paysage, arrondissement du Valais central, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, de l'art. 9 du règlement forestier du 11 décembre 1985 de la loi forestière cantonale du 1er février 1985 et de l'art. 23 de l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage du 20 septembre 2000 (OcPN) la demande de défrichement et d'essartage suivante :

Requéran : Administration communale de Riddes

Situation: Pied du Mont

But du défrichement : Aménagement du dépotoir

Surface à défricher: 3138 m² définitif

But de l'essartage:: Aménagement du dépotoir

Surface à essarter : 1026 m²

Coordonnées centrales : 583'800/ 113'000

Tous les dossiers peuvent être consultés, durant 30 jours dès la présente publication, auprès de l'administration communale de Riddes pendant les heures d'ouverture officielle des bureaux.

Les observations éventuelles ou oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit, en deux exemplaires, sous pli chargé à l'administration communale dans les délais indiqués, à compter de la présente publication.

Riddes le 16 avril 2010.

L'administration communale de Riddes